

Insécurité sociale et surgissement sécuritaire

[extraits]

Dans “Insécurité sociale et surgissement sécuritaire”, le sociologue Loïc Wacquant nous livre une analyse prospective de ce qu’est en train de devenir le système judiciaire, pénal et carcéral des pays d’Europe. Pour ce faire, il observe le paysage carcéral des Etats-Unis d’Amérique et propose une analyse politique en fonction des voies dans lesquelles s’engagent ceux qui font notre politique économique néolibérale : la criminalisation de la pauvreté. De cet article déjà publié en cinq langues, nous vous proposons ici quelques extraits, avec l’aimable autorisation de l’auteur.

Une voie européenne vers l'Etat pénal ?

Parcourir l'archipel carcéral états-unien, c'est voyager aux "extrêmes limites de la civilisation européenne", selon le mot de Tocqueville. C'est aussi découvrir les contours possibles, voire probables, du futur paysage de la police, de la justice et de la prison dans les pays d'Europe et d'Amérique du Sud qui se sont engagés sur la voie de la "libération" de l'économie. Les Etats-Unis sont une sorte d'alambic historique qui permet d'observer en grandeur nature les conséquences sociales, politiques et culturelles de l'avènement de la pénalité néolibérale dans une société soumise à la forme marchande et à l'individualisme moralisant.

Les Etats-Unis sont aussi devenus les premiers exportateurs mondiaux de "théories", slogans et mesures sécuritaires. Vivien Stern souligne qu'"une influence majeure sur la politique pénale en Grande-Bretagne et dans les autres pays européens a été la politique suivie par les Etats-Unis", influence à laquelle elle attribue 1° le "renversement complet du consensus prévalent dans le monde développé durant l'après-guerre et exprimé par les conventions des Nations Unies", selon lequel "la privation de liberté doit être utilisée de façon restrictive", et 2° le discrédit qui pèse aujourd'hui partout sur l'idéal de "la réhabilitation et de la réintégration sociale du contrevenant"¹.

L'alignement ou la convergence des politiques pénales ne passent jamais par la réplique à l'identique. Dans les pays d'Europe à tradition étatique forte, la nouvelle politique de la misère n'implique pas

une duplication servile du patron états-unien. L'enracinement profond de l'Etat social dans l'armature du champ bureaucratique autant que dans les structures mentales nationales, la moindre prégnance de l'idéologie individualiste et utilitariste qui sous-tend la sacralisation du marché, et l'absence de césure ethno-raciale font que les pays continentaux ne sont guère susceptibles de passer rapidement au "tout pénal". Ils doivent se frayer chacun leur propre chemin vers le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale, conformément à leur histoire nationale, à leurs configurations sociales et à leurs traditions politiques et bureaucratiques propres. Pour schématiser, on peut caractériser provisoirement la "voie européenne" (avec des variantes française, italienne, hollandaise, etc.) vers l'Etat pénal qui se dessine à tâtons sous nos yeux par une *double accentuation conjointe de la régulation sociale et pénale des catégories marginales*.

Reste à savoir si cette voie européenne vers le libéral-paternalisme (où les services sociaux prennent une part active à ce processus de criminalisation) est une véritable alternative à la pénalisation à l'américaine ou si elle constitue simplement une étape intermédiaire ou un détour débouchant à terme sur une hyperinflation carcérale pérenne (comme l'Espagne et le Portugal en ont fait l'expérience). Si l'on sature les quartiers de relégation de policiers sans y améliorer réellement les chances de vie et d'emploi, si l'on multiplie les partenariats entre la justice et les autres services de l'Etat, on est assuré d'augmenter la probabilité de détection d'activités délictuelles et donc les arrestations et

les condamnations au pénal. Qui peut dire, aujourd'hui, où et quand s'arrêtera le gonflement des effectifs des maisons d'arrêt et de peine qui s'observe dans presque tous les pays d'Europe ? Le cas des Pays-Bas, qui sont passés d'une approche dite humaniste à une philosophie pénale de type managérial, et du rang de bon dernier de la classe au rang de leader en incarcération parmi les pays de l'Union Européenne à quinze, est aussi instructif qu'il est inquiétant.

La pénalisation de la précarité comme production de réalité

De même que l'émergence d'un nouveau gouvernement de l'insécurité sociale diffusée par la révolution néolibérale ne



marque pas un retour historique vers une configuration organisationnelle familière, mais représente une véritable *novation politique*, de même le déploiement de l'Etat pénal ne peut se comprendre sous la rubrique étroite de la répression. En vérité, le trope répressif est un ingrédient majeur du brouillard discursif qui enveloppe et obscurcit le bouleversement des moyens, des fins et des justifications de l'autorité publique au tournant du siècle. Les militants de gauche qui dénoncent la "machine à punir" des deux côtés de l'Atlantique confondent l'emballage et le contenu. Aveuglés par les feux médiatiques, ils ne voient pas que la lutte contre la criminalité n'est qu'un prétexte comode et une plate-forme propice au redécoupage du périmètre de responsabilité de l'Etat qui s'opère simultanément sur les fronts économique, social et pénal.

Pour réaliser que la montée de l'appareil punitif dans les sociétés avancées relève moins d'une "guerre au crime" que du façonnage de l'Etat, il faut et il suffit de rompre avec la vision de l'histoire inspirée par la théorie du complot, qui l'attribue à un plan délibérément mis en œuvre par des dominants omniscients et omnipotents, qui tirent profit de l'accroissement, de l'amplitude et de l'intensité du châtiement pénal et des programmes de supervision ciblés sur les rebuts urbains de la dérégulation. Il faut, avec Pierre Bourdieu, récuser le "fonctionnalisme du pire" qui fait de tout développement historique l'œuvre d'un stratège perspicace, ou le produit mécanique et quasi-miraculeux d'un appareil abstrait de domination et d'exploitation qui se "reproduirait" dans tous les cas de figure. Non seulement une

telle vision confond la convergence objective d'un entrelacs de politiques publiques disparates, avec les intentions subjectives des managers de l'Etat. Elle ne tient pas non plus compte de l'avertissement de Foucault nous invitant à abandonner "l'hypothèse répressive" afin de traiter le pouvoir comme une force féconde qui recompose le paysage même qu'elle parcourt². L'avènement du "libéral-paternalisme" doit se concevoir aussi, comme le suggérerait naguère Karl Marx, sous la catégorie générative de *production* :

*"Le criminel produit une impression tantôt morale, tantôt tragique, et il 'rend service' en réveillant les sentiments moraux et esthétiques du public. Il produit non seulement les manuels de loi pénale et la loi pénale elle-même, et donc les législateurs, mais aussi l'art, la littérature, et le théâtre dramatique. Le criminel rompt avec la monotonie et la sécurité de la vie bourgeoise. Ainsi il la protège de la stagnation et il suscite cette tension constante, cette mobilité de l'esprit sans lequel le stimulus de la compétition lui-même s'éteindrait"*³.

La transition de la gestion sociale au traitement pénal des désordres induits par la fragmentation du salariat est de fait éminemment productrice. Productrice de *nouvelles catégories* de perception et d'action publique d'abord. En écho distordu à la prétendue découverte des "*underclass areas*" aux États-Unis, l'Europe de la fin du vingtième siècle a vu l'invention du "quartier sensible" en France, du "*sink estate*" au Royaume-Uni, du "*Problemquartier*" en Allemagne, du "*krottenwijk*" aux Pays-Bas, et ainsi de

suite, autant d'euphémismes bureaucratiques désignant les bas-fonds de la ville mis en jachère économique et sociale par l'Etat, et pour cette raison même soumis à un encadrement policier renforcé et à une pénétration accrue de l'institution carcérale. Il en va de même de la notion bureaucratique de "violences urbaines", forgée en France par le Ministère de l'Intérieur pour amalgamer des actes déviants de nature et de motivations disparates afin de favoriser une approche punitive des problèmes sociaux qui affligent les quartiers populaires en les dépolitisant.

De nouveaux *types sociaux* sont un autre produit dérivé du nouveau régime d'insécurité sociale : l'irruption des "super-prédateurs" aux Etats-Unis, des "*feral youth*" et autres "*yobs*" au Royaume-Uni, ou des "sauvageons" en France, a justifié la réouverture ou l'extension des centres fermés pour jeunes délinquants, alors que toutes les études existantes déplorent leur extrême nocivité. A ceux-ci s'ajoutent la rénovation de figures classiques tel que le "récidiviste professionnel", dernier avatar pseudo-savant de l'*uomo delinquente* de Cesare Lombroso en 1884, dont on recherche désormais par "profilage" les caractéristiques psychophysiologiques et anthropométriques distinctives, alimentant l'essor d'une véritable industrie bureaucratique-juridique d'"évaluation des risques" encourus par la remise en liberté de catégories de détenus.

Car la politique de pénalisation de la précarité est également porteuse de nouveaux savoirs sur la ville et ses troubles que diffusent une gamme inédite d'"experts" et, dans leur sillage, les

journalistes, responsables administratifs, cadres associatifs et élus penchés au chevet des “quartiers sensibles”. Ces savoirs sont mis en forme et en orbite par des institutions hybrides, situées à l’intersection des champs bureaucratique, universitaire et médiatique, qui singent la recherche pour apporter une caution d’apparence scientifique à la mise sous coupe policière et pénale des quartiers déshérités. Ainsi, en France, l’Institut de Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure, organisme créé en 1989 et “placé sous l’autorité directe du Ministre de l’Intérieur” afin de promouvoir une “pensée raisonnable de la sécurité intérieure”, qui irrigue l’Hexagone des dernières nouveautés du “*crime control*” importées d’Amérique du Nord. Il est assisté dans cette tâche par l’Institut de criminologie de Paris, officine de propagande sécuritaire qui présente cette caractéristique remarquable de ne compter aucun criminologue parmi ses membres.

On n’en finirait pas de recenser les agents et les dispositifs qui contribuent, chacun à leur niveau, au travail collectif de *construction matérielle et symbolique de l’Etat pénal* désormais chargé de (re)prendre en main les populations poussées dans les failles et les fossés de l’espace urbain. Sous prétexte d’efficacité bureaucratique, s’instaure une justice différentielle selon l’origine de classe et le lieu de résidence. Bref, la *pénalisation de la précarité crée de la réalité*, et une réalité taillée sur mesure pour légitimer l’extension des prérogatives de l’Etat-pénitence selon le principe de la prophétie auto-réalisante.

Il n’est plus possible, pour qui veut percer le destin des fractions précarisées de la classe ouvrière dans ses rapports avec l’Etat, de se contenter d’étudier les programmes de l’aide sociale. Il faut prolonger et compléter la sociologie des politiques traditionnelles du “bien-être” collectif par celle des politiques pénales. Dès lors, l’étude de l’emprisonnement cesse de relever de la seule province spécialisée des criminologues et des pénologues pour devenir un *chapitre essentiel de la sociologie de l’Etat et de la stratification sociale*, et plus spécifiquement de la (dé)composition du prolétariat urbain à l’ère du néolibéralisme ascendant. De fait, la cristallisation d’un régime politique libéral-paternaliste, qui pratique le “laisser-faire et laisser-passer” en haut de la structure des classes, au niveau des mécanismes de production des inégalités, et le paternalisme punitif en bas, au niveau de leurs implications sociales et spatiales, exige d’abandonner la *définition traditionnelle du “social”*, produit d’un sens commun politique et savant dépassé par la réalité historique. Elle demande que l’on adopte une approche expansive embrassant d’un seul tenant l’ensemble des actions par lesquelles l’Etat entend modeler, classer et contrôler les populations (jugées) déviantes, dépendantes et dangereuses sises sur son territoire.

Relier politique sociale et politique pénale dénoue ce qui pouvait apparaître comme une contradiction doctrinale, ou, à tout le moins, une antinomie pratique du néolibéralisme, entre l’amenuisement de la puissance publique sur le versant économique et son accroissement sur celui du maintien de l’ordre public et moral. Si les

mêmes qui exigent un Etat minimal afin de “libérer” les “forces vives” du marché et de soumettre les plus dépourvus à l’aiguillon de la compétition n’hésitent pas à ériger un Etat maximal pour assurer la “sécurité” au quotidien, c’est que *la misère de l’Etat social sur fond de dérégulation suscite et nécessite la grandeur de l’Etat pénal*. Et que ce lien causal et fonctionnel entre les deux secteurs du champ bureaucratique est d’autant plus fort que l’Etat se déleste plus complètement de toute responsabilité économique et tolère à la fois un haut niveau de pauvreté et un fort écartement de l’échelle des inégalités.

Loïc WACQUANT

¹Vivien Stern, “Mass Incarceration: ‘A Sin Against the Future’?”, in *European Journal of Criminal Policy and Research*, 3, octobre 1996, p. 14.

²Michel Foucault, *Two Lectures* (1976), in *Power / Knowledge: Selected Interviews and Other Writings, 1972-1977*, (dir.) New York, Colin Gordon, Pantheon, 1980, p. 97.

³Karl Marx, *Le Capital, Livre IV: Théories de la plus-value*, Paris, Editions Sociales, [1877] 1976, tome 1, pp. 226.